

Ne pas annuler le début de saison 20/21
Les producteurs et tourneurs privés s'alarment de voir des théâtres suspendre les programmations d'automne. **PAGE 3**

Musique : « une fragilité d'autant plus grande à la rentrée »
Loïc Lachenal, du syndicat Les Forces musicales, évoque les conditions de rentrée des orchestres et opéras. **PAGE 4**

Pour les danseurs, le retour au studio sera complexe
La danse est une discipline particulièrement sensible aux nouvelles règles sanitaires de la reprise du travail. **PAGE 5**



D.R.

Rapport Bricaire : des pistes pour un déconfinement culturel. PAGE 2

BIMENSUELLE
N°471 bis
7 mai 2020

Édition spéciale
en version
électronique

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Emmanuel Macron accorde l'année blanche et demande d'inventer la reprise

En posture régaliennne, le président rassure le secteur culturel sur l'intermittence et lui fixe une mission d'adaptation à la crise et de refondation, mais sans engagement financier.

Sous la forme d'une vague de lettres ouvertes, la pression est montée avant la rencontre, le 6 mai, entre le président de la République et une douzaine d'artistes dont Catherine Ringer, Sébastien Daucé, Mathilde Monnier, Stanislas Nordey, Abd al Malik, Sabine Devieille, Norah Krief... Emmanuel Macron a cherché à transformer un sauvetage en grand chantier de refondation. Il a répondu à l'inquiétude principale du milieu de la culture, accordant la prolongation des droits des intermittents sur une année après l'arrêt de l'activité, posant le terme en août 2021. Comme pour compenser un cadeau, il a redoublé d'injonctions : « réenchanter notre pays », « retrouver l'envie [pour les artistes] d'aller au contact des jeunes », « réinventer un été artistique et culturel ». Impossible de promettre une date de retour aux saisons normales, mais le président demande un programme d'éducation artistique et culturelle (EAC) copieux pendant l'été, notamment pour les enfants de banlieue, et une impulsion collective sur le territoire : « Nous n'aurons pas les festivals,

mais rien ne nous interdit de faire autre chose, avec moins de public ». L'invention de cette saison « hors norme » doit être l'opportunité de « renouveler les publics ». Et il donne rendez-vous à la fin août, pour un point de chantier de cette « refondation » du modèle français, encouragée par une promesse de renforcement de la commande publique.

CNM refinancé

Le ministre de la Culture a donné quelques précisions. Sur les conditions de la reprise, appelant à réinventer des formes de spectacle : « Nous nous interrogerons, à la fin mai, si on peut aller plus loin que cette limite de rassemblement de 10 personnes, en faisant usage de créativité, pour remettre les artistes en face du public. » Une dotation de 50 millions d'euros est attribuée au

Centre national de la musique pour reconstituer son budget. Un fonds sera créé pour les festivals, avec les collectivités territoriales. Les artistes auteurs bénéficieront d'une exonération de cotisations sociales pendant 4 mois en plus de l'accès au fonds de solidarité et d'un remboursement des frais de loyer.

Le prince et les artistes

Nicolas Dubourg, président du Syndec, réagit : « Il était temps que le président de la République s'exprime. Nous avons un sentiment partagé. La question de l'intermittence a été entendue, mais l'important sera d'entrer dans le détail car notre proposition était une année blanche à compter de la réouverture des théâtres. » Il émet des réserves sur la forme, point sur lequel il est rejoint par Denis Gravouil, secrétaire

général de la CGT-Spectacle : « Le prince a réuni des artistes de grand talent, mais qui ne sont pas des organisations représentatives ». Il salue la victoire de la mobilisation sur l'intermittence, mais demande des garanties.

Les structures oubliées ?

L'appel d'Emmanuel Macron à investir l'EAC et à renouveler les formes artistiques pourrait être entendu comme un plan de relance, sans engagement financier à la clé. Il est loin de répondre à la demande de refinancement des structures exprimée par un grand nombre d'organisations syndicales. Nicolas Dubourg note : « Il n'y a pas eu d'annonce concernant les employeurs. Les structures culturelles publiques ont été mises à mal depuis des années par une baisse des subventions, un recours accru au mécénat, aux ressources propres. La question, c'est la marge artistique. » Lucie Sorin, au SFA-CGT, observe : « Inventer, aller chercher des public, nous savons faire, mais nous avons besoin d'un cadre sanitaire et que le public n'ait pas peur de venir. » Un cadre qui devra être aussi financier. ■

YVES PERENNOU

Qu'attendre des géants de l'Internet ?

Les plateformes Internet doivent aider au financement de la création, a insisté le président. Insuffisant pour l'Adami qui veut savoir « en quoi ces géants de l'Internet devront-ils demain mieux contribuer à la rémunération des artistes ? » La Sacem, elle, salue sans réserve « la vision exprimée par le chef de l'État » et les mesures en faveur des artistes auteurs, du CNM, de la commande publique et sur la transposition des directives européennes.

REPRISE

Rapport Bricaire : des pistes pour un déconfinement culturel

Distanciation des artistes et des spectateurs, marquage au sol, suppression des bars et des vestiaires, aération des salles et décontamination des matériels, adaptation des mises en scène... Initié par le groupe de protection sociale Audiens, le rapport de l'infectiologue François Bricaire a été transmis aux autorités le 30 avril. S'il n'est qu'un simple avis, il est le premier à esquisser les conditions d'une réouverture – pas avant le 2 juin d'après le gouvernement – des lieux de spectacle. Ce document d'une trentaine de pages, réalisé dans des délais très courts, présente une série de recommandations à la fois pour la gestion des spectateurs mais aussi pour celle du personnel et des artistes. Et c'est sur ce point qu'il est vivement critiqué. « Ce n'est pas le lieu pour faire des préconisations sur la santé au travail alors même que ni les représentants des salariés ni la médecine du travail et les préventeurs spécialisés n'ont été consultés », juge Ghislain Gauthier, secrétaire général adjoint de la CGT Spectacle, qui plaide pour la création d'un comité sanitaire et social pour superviser la gestion de la reprise. Les organisations d'em-

ployeurs pointent, elles aussi, un problème de représentativité. « La méthode est mauvaise », tance Vincent Moisselin, directeur du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndecac), qui estime ne pas avoir été auditionné malgré la mention de son nom dans le rapport. « La Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant) a demandé une discussion. De cet échange, qui s'est fait en dehors de toute logique de concertation avec les partenaires sociaux, il a été considéré que nous avons été auditionnés. Si tel avait été le cas, on serait arrivés avec des propositions. » Aurélie Foucher, déléguée générale de Profedim (syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensemble et diffuseurs indépendants de musique), enfonce le clou :

« Le discours doit cesser d'être alarmiste »

Entendus à leur demande par François Bricaire, les codirecteurs d'Atelier Théâtre actuel, Jean-Claude Thibaud et Fleur Houdinière, jugent le rapport contraignant : « Ce sont des conditions difficiles à mettre en place, notamment pour les spectacles comiques où l'on peut difficilement faire rire une salle de 30 personnes masquées ou pour adapter les mises en scène. Le discours doit cesser d'être alarmiste. Il faudra vivre avec ce virus : si on peut aller chez le coiffeur, prendre le métro, pourquoi pas aller au spectacle ? Le théâtre est un lieu de liberté, on doit avoir notre libre arbitre, tout en protégeant les plus vulnérables. »

Parmi les mesures que préconise le rapport Audiens

POUR LES SPECTATEURS ET LES LIEUX

Le rapport établit quatre types de recommandations, déclinées en fonction du type de lieu (clos, ouvert, répétition), plus ou moins strictes selon le niveau 1 ou 2 de déconfinement.

- **Informer.** Affichage et rappel des consignes sanitaires avant chaque spectacle. Pour donner confiance, le doit voir et comprendre les efforts faits.
- **Protéger.** Port du masque obligatoire. Au besoin, le lieu devra disposer de masques tissus lavés après chaque séance. Des processus de ventilation et de nettoyage décontaminant (détergent ou vapeur) devront être mis en place. Des solutions hydroalcooliques devront être disponibles à toutes les entrées.
- **Distancer les spectateurs de 1 mètre à 1,50 mètre.** Les personnes confinées ensemble (familles) pourront être mises côte à côte. Organiser la sortie par rangées ou autre méthode garantissant la distanciation.
- **Organiser.** Former le personnel aux règles sanitaires. Les espaces devront être organisés pour empêcher les regroupements : suppression de l'entracte sauf s'il est aménagé, des vestiaires et des buvettes. Vente de boissons et nourriture emballées possible sur le modèle des supermarchés ou par distributeur.

POUR LES EMPLOYÉS ET ARTISTES

- **Protéger.** Il est recommandé de former le personnel aux nouvelles règles d'exploitation du lieu, de désigner un référent sécurité sanitaire chargé d'expliquer, de faire appliquer et de surveiller l'application de ces règles de prévention et des gestes barrières. Le personnel en contact avec le public devra être doté de masques. Il est demandé d'appliquer la hiérarchie des protections : d'abord la distanciation, masque filtrant obligatoire et permanent, lavages des mains fréquents. Et, pour les rares cas sur scène où ni la distanciation ni le masque ne sont possibles, surveillance renforcée des artistes avant la situation scénique : contrôle de l'absence de symptômes, tests si possible y compris de température, accord des interprètes.
- **Adapter les lieux.** Adapter les vestiaires, les coulisses et autre lieux non ouverts au public aux règles de distanciation physique : marquage au sol, séparation des flux de circulation des employés. Adapter la mise en scène des spectacles pour protéger les artistes. Équiper les guichets de vitres plexiglas et éviter les regroupements (restauration, déplacements de troupes).
- **Nettoyer.** Nettoyage anti-viral de la salle,

« Il y a des points intéressants sur l'accueil du public, mais le regard du professeur sur les questions de santé au travail n'engage qu'Audiens et n'a pas force de loi. Ce qui compte pour nous, c'est de savoir quelles sont les responsabilités de l'employeur et du salarié et ce qu'on peut mettre en œuvre en conformité avec le droit du travail. » Les syndicats interrogent notamment la légalité des tests de dépistage du Covid-19 recommandés par le rapport. Critique sur la méthode d'Audiens, ces acteurs louent toutefois l'initiative de la Direction générale de la création artistique qui réunit employeurs et salariés dans le cadre du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) en lien avec le service de santé au travail CMB. **DAVID PROCHASSON.**

du matériel technique en contact avec les personnels ou le public à chaque séance. Prendre des précautions particulières pour les instruments susceptibles de projeter des gouttelettes d'eau (instruments à vent) qui devront être nettoyés avant et après chaque utilisation. Ventiler les salles entre deux utilisations. **I**

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30.

redaction@lalettreuspectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Rédacteur en chef : Yves Pérennou.

Journalistes : Tiphaine Le Roy, David Prochasson Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Mathieu Dochtermann, Philippe Verrière. Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Le Gouëff.

Publicité et marketing : Pascal Clergeau. Comptabilité : Joëlle Burgot. Relations abonnés : Véronique Chema, Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 336 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Une publication M Médias. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.

Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro M MÉDIAS

THÉÂTRES DE VILLE

Un appel à ne pas annuler le début de saison 20/21

Ne prenez pas de décisions maintenant ! » C'est en substance le mot d'ordre de cette lettre adressée aux directeurs de théâtres municipaux et de lieux culturels. Initiée par le SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacle), le SNDTP (Syndicat national du théâtre privé) ou encore le SNMS (Syndicat national des metteurs en scène). Elle a été cosignée par une centaine de producteurs et diffuseurs, mais aussi par une kyrielle d'artistes, de techniciens, administrateurs et institutions. À l'origine de cette alerte ? Plusieurs producteurs qui disent avoir vu des théâtres leur expliquer qu'ils feraient jusqu'à la fin de l'année. Dans les faits, aucun d'entre eux ne l'a annoncé officiellement et nous n'avons pas eu confirmation d'une telle perspective dans les structures que nous avons contactées. Mais Thibaud et Jean-Claude Houdinière, codirecteurs de l'Atelier Théâtre actuel, qui comptent parmi les initiateurs du mouvement l'assurent : « Entre 20 et 25 municipalités ont émis le souhait de ne pas rouvrir leur théâtre avant décembre ou janvier prochain. Il était urgent, par cette lettre, d'arrêter l'hémorragie. » Leur crainte ? Un effet domino qui se propagerait aux autres théâtres municipaux. Fermer dès maintenant signifierait annuler les options posées, à une période où les contrats de cession sont habituellement

finalisés. « On ne pourrait alors pas demander d'aides, notamment l'ouverture du chômage partiel. Ce serait une catastrophe et tout un écosystème s'écroulerait », détaille l'Atelier Théâtre actuel.

Le temps, pourtant, ne presse pas, selon eux : « Il reste encore plus de quatre mois avant la rentrée de septembre. Et il n'y a eu pour l'instant aucune directive gouvernementale obligeant ou même incitant les salles de spectacles à fermer après la fin août. » Les signataires de cet appel disent réfléchir à des pistes de travail pour accélérer une reprise dès la rentrée. Outre le fait de prendre en compte les mesures sanitaires préconisées par le rapport Bricaire, ils proposent de s'adapter pour remplir les salles différemment. Parmi les pistes évoquées : « L'éventualité de faire plusieurs représentations d'un même spectacle, pendant la saison 2020-2021 (deux dans la même journée ou sur deux soirs consécutifs avec un prix très largement dégressif pour la deuxième – ou 3 pour le prix de 2) afin d'étaler les spectateurs sur plusieurs représentations ; se concerter pour construire des itinéraires plus cohérents en termes géographiques pour mutualiser les frais d'approche et limiter l'impact écologique ; demander à l'État ou aux régions de subventionner les places laissées forcément vides pour respecter les mesures de distanciation. » | D. P.

Des réflexions autour du Off d'Avignon

CHANGEMENT DE MODÈLE ?

Quatre associations appellent à des états généraux du Off d'Avignon. Les Sentinelles (fédérations de compagnies artistiques), l'AAFA (Actrices et acteurs de France associés), les EAT (Écrivains associés du théâtre) et le Synavi (Syndicat national des arts vivants) proposent de réfléchir à partir d'un constat commun : « Le modèle économique et social du Off est obsolète, hors de tout cadre et de toute régulation. » Si l'appel à participation est large, l'objectif est précis : « Inventer un mode de fonctionnement à la foi rentable et juste, créer de nouveaux modes d'entraides, de solidarités, défendre la diversité culturelle et la créativité ».

BOITE À IDÉES

« Pourquoi ne pas mettre à profit cette période pour, individuellement puis collectivement, faire un état des lieux de ce qui allait ou n'allait pas avant que cette crise arrive, imaginer les changements à court ou long terme dont notre activité pourrait profiter ? » C'est la question

ouverte par To see or not to see, application pour smartphone portée par le producteur Pierre Beffeyte (aussi président d'AF&C), et le SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacles). Ils lancent un questionnaire ouvert dans un esprit non pas de cahier de doléances, mais de « boîte à idées ».

RETOUR À L'ÉTHIQUE

Julien Gelas, codirecteur du Théâtre du Chêne noir, à Avignon, espère dans une lettre ouverte que cette été de silence aidera à remettre le Off sur de bons rails : « L'esprit d'un festival poétique, populaire, élitaire (qui élève au sens noble du mot) cher à Jean Vilar et aux fondateurs, s'est retrouvé asservi à l'idéal mercantile planétaire d'une société qui privilégie la quantité à la qualité, le divertissement à l'approfondissement, avec pour première victime les spectateurs. De ces transformations, l'image du festival s'en est trouvé ternie, substituant dans une dérégulation toujours plus puissante l'idée de marché à celle d'art. » |

FONDS D'URGENCE SPECTACLE PRIVÉ.

La plateforme de gestion du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé est en ligne à l'adresse : www.fusv.org. On y trouve les informations concernant les objectifs et les principes du Fonds, ainsi que les mécanismes de prise en charge. Les demandes d'aide seront disponibles sont à venir.

LYON : MAGUY MARIN PASSE AUX ACTES.

La chorégraphe Maguy Marin a tenu sa promesse faite à l'annonce du licenciement du directeur du ballet de l'Opéra de Lyon, Yorgos Loukos. Par un courrier envoyé à l'opéra, l'autrice du fameux *Cendrillon* (1985) a signifié qu'elle ne renouvelait pas son autorisation d'exploitation de ses œuvres. Cela représente un mauvais coup pour le ballet qui venait de refaire les décors du *Cendrillon*, mais le prive aussi d'une pièce comme *Grande Fugue* (2001) au cœur d'un programme où l'on trouve également, sur la partition de Beethoven, Keersmaeker et Childs... Sans remettre en cause le ballet auquel elle reste très attachée, sans acrimonie contre la nouvelle directrice, Julie Guibert, cette décision vise la décision de l'actuel directeur de l'opéra, Serge Dorny. Maguy Marin reproche à ce dernier de s'être empressé de licencier Yorgos Loukos, pourtant à six mois de la retraite, alors que rien ne l'y obligeait légalement.

BIENNALE DE LYON REPORTÉE.

Dominique Hervieu annonce le report en 2021 de la prochaine édition de la Biennale de la danse, qui devait initialement avoir lieu du 11 septembre au 2 octobre. Le Défilé Africa avait déjà été reporté en mai/juin 2021.

FRANCE TÉLÉVISIONS AVEC LE CHÂTELET ET LE FESTIVAL D'AVIGNON.

Durant près d'un mois, dès la mi-juin, France Télévisions va proposer plusieurs captations inédites au Châtelet comme la soirée des Molière et une soirée de musique proposée par Gautier Capuçon. France Télévisions sera aussi partenaire du Festival d'Avignon sous le titre « La cour d'honneur chez tous les Français » avec la captation, à Villeurbanne, du *Jeu des ombres* (de Valère Novarina, mise en scène Jean Bellorini), une nuit d'Avignon en juillet. Sur France.tv : *Interludes* de Thomas Jolly, une sélection des pièces captées, mémoires du Festival d'Avignon. Ceci s'ajoute au programme renforcé de diffusion d'opéras et de spectacles débuté depuis le début de la crise.

ORCHESTRES ET OPÉRAS

« Une fragilité d'autant plus grande à la rentrée »

Loïc Lachenal, président des Forces musicales, syndicat professionnel des opéras, orchestres et théâtres lyriques

Avec le déconfinement, comment voyez-vous la reprise ?

La date du 11 est une étape. C'est progressivement qu'on lèvera les verrous. Au sein des Forces musicales, nous menons un travail avec des médecins du travail, avec Audiens, le CMB, des scientifiques, pour voir dans quel cadre sanitaire nous devons mettre en place la reprise. C'est ce qui nous dira ce qu'on pourra faire ou pas pour les musiciens, ensuite pour retrouver le public. Nous savons qu'il faudra maîtriser les flux, mesurer les rassemblements, la distanciation. Nous devons nous adapter. On sent chez les musiciens une grande envie de reprendre. Pour nous, directeurs, cette envie est chevillée au corps. Mais nous devons être raisonnables. Nous portons une responsabilité du fait que des gens qu'on va convoquer vont voyager, avoir des interactions.

Dans quelle situation économique se trouvent vos adhérents ?

Elle sera à étudier de manière très précise d'ici quelques semaines. Pour l'instant, il faut être vigilant à ce que les subventions soient versées, à la manière de faire marcher de pair les mécanismes de protection et les subventions : pour les EPCC (établissements publics de coopération culturelle), les EPIC (établissements publics à caractère industriel et commercial), la question du chômage partiel n'est pas encore réglée, même si le ministre s'y est engagé. Je défends que les artistes et le personnel administratif de nos structures y ont droit. Ils cotisent à ce droit, on ne peut pas faire de distinction par statut juridique. La situation économique des maisons va dépendre de cette équation-là.

Et dans la perspective de la rentrée ?

La fragilité économique va être d'autant plus grande à la rentrée. Demain, nous serons dans une position d'aménagement. Il faudra annuler des choses qu'on avait déjà produites depuis deux ou trois ans et aménager une activité adaptée aux conditions sanitaires. Nous aurons peu ou pas de ressources de billetterie. La question est de savoir comment la crise va impacter l'activité : restrictions de places, distance entre musiciens, place des chanteurs sur scène, distance pour les chanteurs en

chœurs... Aujourd'hui, on peut encore inventer des cadres. Fin juin, ce sera trop tard.



Faut-il annoncer les saisons, lancer les abonnements ?

Certaines programmations sont déjà sorties. D'autres sont en cours. Certains décident de suspendre les réservations. À Rouen, j'ai décalé la communication d'un mois, à la mi-juin. J'espère qu'on aura une situation stabilisée pour donner un aperçu réel de ce qu'on pourra présenter à la rentrée. Les réabonnements, c'est le socle de nos structures. La situation va être nouvelle, d'autant qu'on ne connaît pas les conditions d'accueil du public : combien de personnes pourra-t-on accueillir. Ni comment le public va réagir. Il ne faut pas être particulièrement angoissé. Une partie du public aura très envie de revenir. Mais ce virus a instauré une peur de l'autre qui résonne sur la propre peur intime de la maladie.

Que deviennent les créations en projet ?

C'est le plus compliqué. Notre domaine présente la complexité de rassembler des gens très différents pour des productions qui se travaillent plusieurs années à l'avance. La saison suivante était déjà faite, les reports s'envisagent sur une plus longue durée. Il y a des choses qui ne se feront pas. Le répertoire symphonique permet une plus grande adaptation, mais, pour les opéras, il y aura des annulations de créations et un effet de traîne, puisque les réseaux sont interdépendants. On a perdu au moins six mois d'activité. On ne pourra pas tout reporter. Avant même d'entrer dans le confinement, on s'est aperçu de l'extrême dépendance à la mobilité internationale des artistes. Nos projets ne peuvent exister que quand les artistes voyagent.

Vous gardez courage ?

On reste positif. La période a montré que la population avait autant besoin des artistes qu'auparavant. Nous sommes maintenant sur un chemin progressif de reprise avec une adaptation. Ce temps de reprise est économiquement compliqué. Le secteur du spectacle vivant devra être maintenu sous système d'aide et il faudra un plan de relance pour qu'il redémarre. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PERENNOU

UNE AIDE FEVIS-SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

La Fevis (Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés) est associée à un plan de soutien de 2 millions d'euros porté par la Société générale. Par un appel à projets ouvert depuis le 30 avril, une centaine d'ensembles membres de la fédération pourront bénéficier d'une aide. Le plan de Mécénat musical Société générale comprend également le renouvellement, par anticipation et pour un an, des subventions aux 25 ensembles et projets musicaux dont elle est déjà partenaire et l'attribution de bourses d'urgence aux élèves des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon. Le conseil d'administration de Mécénat musical Société générale rendra ses décisions d'attribution des aides en juin. « Il fondera ses décisions sur l'évaluation de l'impact de la crise et sur la capacité des ensembles à se projeter dans une logique créative et à participer à la relance de l'activité musicale », précise la Fevis. Les projets aidés par ce fonds de soutien exceptionnel devront être réalisés entre juillet 2020 et juillet 2021.

ÉVIAN EN VERSION

NUMÉRIQUE. Dans l'incapacité de recevoir du public, le festival Rencontres musicales d'Évian (du 4 au 9 juillet) proposera six grands concerts sans public mais diffusés en direct et en libre accès sur Radio Classique et medici.tv. Cette édition débutera avec un concert chorégraphié et dansé par Marie-Agnès Gillot dans une scénographie de Jeremy Demester sur le quatuor à cordes de Ravel interprété par le Quatuor Modigliani, codirecteur artistique du festival. Également programmés, Sergey Khachatryan, le Quatuor Ebène, Gautier Capuçon, Béatrice Rana et Paul Meyer, Bertrand Chamayou, Yann Dubost, Liya Petrova, Alexandre Kantorow, Antoine Tamestit...

« QUARANTAINE SOLIDAIRE ».

L'association spécialisée dans le booking d'artistes Hureau Booking a démarré « La Quarantaine solidaire », une opération de soutien aux cafés-concert et festivals en difficulté. Chaque soir, des artistes se produisent en solo chez eux et diffusent le concert en direct sur les réseaux sociaux. Lors de la prestation, des dons sont récoltés afin de soutenir ces petits lieux qui font vivre la scène locale. Après 4 semaines, l'association a réuni près de 7 000 euros, grâce à l'aide de près de 300 contributeurs. Son objectif est d'atteindre les 10 000 euros.

DANSE

Pour les danseurs, le retour au studio sera complexe

La reprise des spectacles de danse en septembre, même pour de petites jauges, confronte les compagnies à de grosses difficultés. Il ne suffit pas que le confinement soit levé, encore faut-il que tout le monde soit en forme et que l'on puisse se toucher. Une répétition, de danse ou de cirque, est une activité où il sera toujours difficile de respecter les distances. Or les consignes sont encore très floues : « Nous pouvons faire des tests et nous pouvons mettre en place des mesures de sécurité. Il y aura du gel, mais la crainte demeure qu'un danseur se retourne contre nous parce que nous n'aurons pas fait ce qu'il fallait », craint un directeur, tandis qu'un autre, installé dans une ville où le club de rugby est particulièrement actif, reconnaît s'être rapproché de l'équipe sportive pour connaître son protocole.

Les danseurs doivent reprendre les répétitions sans risquer de se blesser, pour cause de manque d'entraînement. Certes, les danseurs maintiennent leur forme et nombre d'expérience de cours à distance se développent, mais un retour trop rapide au plateau présente des risques. Le cours, essentiel pour la forme, est aussi fondamental pour la cohésion du groupe, d'où l'importance qu'il soit collectif. Or, les données actuelles postulent qu'il faut disposer d'environ 15 m³ pour une personne pratiquant une activité physique intense pour que la propagation du virus soit entravée. Cet espace n'est pas assuré pour toutes les équipes artistiques. Quant à l'usage

Le public scolaire écarté ?

JEUNE PUBLIC. Scènes d'enfance - Assitej s'inquiète et l'a fait savoir par un courrier envoyé au ministre de la Culture jeudi 30 avril. Le secteur jeune public souffre particulièrement des effets de la pandémie, avec des équipes artistiques dont les plus grandes ressources proviennent de la diffusion, tout public et scolaire. Le paiement des spectacles achetés mais non diffusés fait l'objet de négociations avec les collectivités, dans un contexte complexe d'entre deux tours des municipales. L'association relève néanmoins que la plupart des spectacles sont réglés ou reportés. Mais la situation sera tendue à la rentrée, s'alarme le coprésident de Scènes d'enfance - Assitej, Grégory Vandaële : « La malnutrition culturelle relevée par le rapport de Sophie Marinopoulos risque de s'aggraver à cause des inégalités d'accès à la culture. Les sorties scolaires seront-elles autorisées à la rentrée de septembre ? Notre crainte est



Practice, de Yuval Pick, au CCN de Rillieux-La-Pape, se poursuit en mai

d'un masque, il semble complexe dès qu'il s'agit de sauter ou de s'agiter. Enfin, les artistes risquent d'oublier le respect de la distance dans le feu de l'action. Ces contraintes sont étrangères au monde de la danse.

Pour reprendre les répétitions, encore faut-il que les danseurs soient présents. Le Ballet de Bordeaux avait un temps caressé l'idée de pouvoir redémarrer son programme d'avril à la fin juin, mais il a rapidement renoncé : plusieurs interprètes essentiels étant rentrés chez eux, à l'étranger, leur retour s'avérait très problématique. La compagnie disposait de ces interprètes, mais pour le nombre de spectacles programmés en 2021 et qui doivent entrer en répétition à partir de cet été, elle avait prévu des auditions en cette fin de saison. Faute de pouvoir les organiser, les chorégraphes envisagent soit de réduire leur ambition et donc leur effectif, soit de renoncer. La saison s'achève dans le trouble, mais la prochaine pourrait être bien pire. | P. V.

également que les établissements privilégient les savoirs fondamentaux pour rattraper le retard pris sur les programmes scolaires. Du côté des scènes labellisées et conventionnées, nous espérons que le spectacle jeune public ne sera pas une variable d'ajustement dans les programmations. » L'association est en contact avec la Direction générale de la création artistique, mais souhaiterait dialoguer avec le ministre de la Culture et son cabinet pour réfléchir aux conditions de maintien du lien avec les jeunes spectateurs. D'un point de vue pratique, les conditions d'accueil des publics devront être repensées, comme pour l'ensemble du spectacle vivant. Scènes d'enfance - Assitej devrait mettre en place dans les prochains jours une plateforme ressources et une ligne téléphonique dédiée pour assister les équipes artistiques, alors que le printemps est traditionnellement propice au travail de création. | NICOLAS DAMBRE

VIGILANCE À L'ÉGALITÉ H-F.

Le Mouvement HF pour l'égalité femmes-hommes dans la culture interpelle le ministre de la Culture sur l'impact particulier de la crise sur les femmes et sur les efforts engagés en matière d'égalité ces dernières années. HF exprime cinq demandes : l'égaconditionnalité comme contrepartie des plans de relance et de toutes les conventions d'objectifs et de moyens, le maintien des subventions en direction de l'égalité, des aménagements financiers d'urgence pour les femmes artistes sur les règles d'assurance chômage avec une vigilance sur les aides à la garde d'enfants, des actions renforcées pour lutter contre les violences sexuelles et le sexisme, permettre à la fédération du Mouvement HF de siéger aux instances de délibération de tous les organismes culturels et, en particulier, au conseil professionnel du Centre national de la musique, mettre en œuvre à moyen et long terme l'ensemble des préconisations et engagements déjà exprimés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : PLAN DE SOUTIEN.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes présente un plan de soutien au secteur de la culture. Il est annoncé à hauteur de 32 millions d'euros. Il est constitué, à hauteur de 15 M€, d'un fonds d'urgence (prolongé jusqu'au 30 août) qui se substitue au remboursement du capital des emprunts, hors intérêts, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros par bénéficiaire. Par ailleurs les subventions votées sont confirmées même en cas d'annulation et il est possible d'en obtenir 50 % d'avance au 1^{er} juillet. Un fonds « Microentreprises et associations », avec la Banque des territoires, assure des cautions de prêts pour les structures culturelles et propose des avances remboursables entre 3 000 et 20 000 euros sur 4 ans avec différé de remboursement de 18 mois. Une enveloppe de 4 M€ est prévue pour les festivals sous forme de participation aux frais fixes et de compensation aux pertes de recettes, jusqu'à 10 000 euros. Un autre fonds équivalent, doté de 4 M€, est destiné aux équipes artistiques, avec aussi des aides jusqu'à 10 000 euros. D'autres dispositifs concernent le cinéma et le livre. Laurent Wauquiez, président de la Région, et Florence Verney-Carron, vice-présidente culture, insistent sur la concertation avec les professionnels qui a permis d'élaborer ces dispositifs de soutien.

« Contrer les effets de la crise »

Olivier Michel, président de Profedim, Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles et diffuseurs indépendants de musique

Où en est-on du paiement de contrats de cession ?

Il semblerait qu'il y ait des lieux qui rechignent à rétribuer les équipes, ne serait-ce que sur le coût plateau ou le reste à charge après chômage partiel. Mais c'est minoritaire. Leur raisonnement est assez étrange, d'autant plus quand l'équipe artistique est importante comme c'est souvent le cas avec des ensembles, le fait d'annuler doit réduire les coûts d'accueil. Certes, il y a une perte de billetterie. Nous proposons qu'il y ait, à terme, une compensation des pertes de billetterie, d'autant qu'on se dirige vers des jauges réduites. On ne veut pas faire de la délation. On va envoyer des courriers à des organisations qui représentent ces lieux.

Le recours au chômage partiel explique-t-il ces refus ?

Le chômage partiel a un coût. Les restes à charges sont conséquents. Pour nous, ce qui compte, c'est qu'il y ait un avenant, que le report ne soit pas considéré comme un contrat identique. S'il y a un report de la date, le ministère considère qu'on ne peut pas mettre les interprètes au chômage partiel sous prétexte qu'on doublerait la rémunération. Or on n'est pas sûr d'avoir la même distribution. L'activité partielle est un levier important et on souhaite que cela se poursuive. Nous avons réussi, en tant que Profedim, à obtenir un arbitrage favorable pour que les associations à subventions importantes y aient accès, mais une semaine plus tard, le dispositif était mis en question pour les établissements publics. Il y a eu une levée de boucliers des organisations syndicales. J'espère qu'il y aura un retour en arrière du ministère du Travail. Le spectacle vivant devrait pouvoir bénéficier du chômage partiel tant que la reprise n'est pas normale, ce qui prendra du temps.

Dans quelle situation économique se trouvent les structures musicales ?

Il y a eu des pertes importantes chez les ensembles. Du côté des lieux, c'est variable, selon leur sensibilité à la billetterie. À l'international, il n'y a aucune compensation aux annulations. Récemment, nous avons obtenu de pouvoir déclarer en activité partielle un interprète d'employeur français qui devait jouer en Allemagne. En sens inverse, les structures qui attendaient des équipes étrangères en automne n'ont aucune visibilité. Nous avons aussi de grosses craintes du côté



PIERRE LUCET-RENAUTO

du mécénat. Et il y a de mauvaises nouvelles du côté des organismes de gestion collective (OGC). On a entendu récemment dire que la Sacem revoit à la baisse ses soutiens d'actions culturelle de 20 %, ce qui correspond à la baisse de recette de la copie privée. C'est d'autant plus grave que l'action culturelle de la Sacem soutient beaucoup le financement de commandes à des auteurs compositeurs.

Comment envisagez-vous la reprise ?

Il va falloir distinguer le travail des artistes dans un espace clos ou pas, en présence ou pas du public. Les chanteurs émettent des postillons qui peuvent contaminer jusqu'à 5 mètres devant. Il y a la question des instruments, le nettoyage des instruments. Cela soulève des inquiétudes sur le contenu des programmes. Des orchestres revoient leurs programmes pour écarter les chœurs. Il y a des idées avec le numérique, mais il faut être attentif à ne pas mettre le numérique à tous les endroits. Le spectacle vivant s'appuie sur la réception du public physique. La saison sera très fragilisée, ne serait-ce que dans le rapport au public. Dans quelle mesure peut-on faire deux représentations le même jour, pour réduire les jauges ? Dans quel cadre financier ? Il y a des salles qui vont revoir leur billetterie à la baisse et multiplier les représentations. Certains lieux demanderaient des efforts aux équipes artistiques. Ces sujets doivent être traités assez vite.

Vous comptez sur une relance publique ?

À titre personnel, je pense que l'État devrait doubler son financement au spectacle. Il faut trouver des moyens de relancer, alors qu'on a des craintes de resserrement financier des collectivités et des OGC. L'État doit être garant de nouveaux financements. Nous commençons à réfléchir à des propositions artistiques qui se feraient en dehors du cadre de la boîte noire. On pourrait aussi profiter de cette situation pour que les équipes musicales soient plus présentes dans les lieux pluridisciplinaires, sur le territoire. L'idée n'est pas l'animation culturelle mais des adresses au public. Il y a aussi le crédit d'impôt, l'action à l'international. On réfléchit à toute sorte de moyens de contrer les effets à long terme de cette crise. Nous travaillons beaucoup avec les festivals en ce sens. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

Les référents covid-19 dans les DRAC

Voici la liste des contacts de référence sur la crise Covid-19 dans les directions régionales des affaires culturelles.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Bastien Colas et François Marie
festival-covid19.ara@culture.gouv.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Dorothee Villemaux et Sébastien Lardet,
Anne Matheron
festivalsbfc-covid19@culture.gouv.fr

BRETAGNE : Véronique Charlot et Isabelle Chardonner

CENTRE VAL-DE-LOIRE : Fabrice Morio et Frédéric Lombard ; festivals-covid19-drac-centre-val-de-loire@culture.gouv.fr

CORSE : Franck Léandri

GRAND EST : Charles Desservy,
Florence Forin et Christelle Creff

HAUTS-DE-FRANCE : Pierre Haramburu
et Marc Drouet

ÎLE-DE-FRANCE : Didier Cormier
et Laurent Roturier
festival-covid19.idf@culture.gouv.fr

NOUVELLE-AQUITAINE : Éric Lebas
et Arnaud Littardi
festival-covid19.na@culture.gouv.fr

NORMANDIE : Benjamin Vallée
et Jean-Paul Ollivier ; festival-covid19.
normandie@culture.gouv.fr

PAYS DE LA LOIRE : Marc Lawton
et Marc Le Bourhis

OCCITANIE : Silvy Castel, Bruno Mikol
et Michel Roussel ; festivalsOccitanie-
covid19@culture.gouv.fr

**RÉGION SUD-PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR :**
Maylis Roques et Marc Ceccaldi
festivalspaca-covid19@culture.gouv.fr

OUTRE-MER

GAUDELouPE : Pierre-Gil Flory,
Celine Brugère et François Derudder

GUYANE : Cyril Goyer et Guy San Juan

MARTINIQUE : Guillaume Deslandes
et Christophe Pomez, Agnès Bretel ;
festivalsmartinique-covid19@
culture.gouv.fr

MAYOTTE : Gaëlle Metelus
et Florence Gendrier

NOUVELLE CALÉDONIE : Michel Richard

POLYNÉSIE : Estelle Berruyer

SAINT-PIERRE ET MIQUELON :
Rosiane de Lizarraga

LA RÉUNION : Stéphane Négrin,
Guylène Tacoun et Christine Richet ;
festivalslareunion-covid19@culture.gouv.fr



LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Capitale régionale de 143 000 habitants | Agglomération de 283 000 habitants | 35 000 étudiants | 6 000 chercheurs | Siège social Michelin | Cadre naturel et patrimonial remarquable | Ville sportive et ville leader des musiques actuelles | Capitale mondiale du court métrage

RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE UN.E RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS DE SPECTACLE

Cadre d'emplois : emploi de catégorie A de la filière technique, administrative ou culturelle pour la Direction de la Culture

■ MISSIONS

Placé.e sous l'autorité du Directeur de la Culture, vous êtes Responsable des équipements de spectacle de la Ville de Clermont-Ferrand : Maison de la Culture (260 représentations par an), Opéra-théâtre (130 représentations par an), Salle Conchon et de l'ensemble des professionnel.le.s qui en assurent le fonctionnement (50 agent.e.s titulaires et, contractuel.le.s, pool de 90 vacataires, panel de 60 intermittent.e.s).

À ce titre, vos missions se déclinent comme suit :

1/ Offre de service, programmations et politique d'accueil des publics

- Vous définissez et pilotez le projet de service et accompagnez la transformation du modèle d'activités des équipements de spectacle autour de deux grands axes : les partenaires culturels associatifs de la Ville d'une part, les opérateurs privés d'autre part. À ce titre, vous êtes garant.e du nouveau modèle d'activités de la Maison de la Culture en vous assurant d'une large ouverture au secteur privé commercial. Vous construisez et mettez en œuvre une politique efficiente d'engagement et de fidélisation des opérateurs privés dont vous êtes l'interlocuteur.rice privilégié.e sur les volets stratégiques, administratifs, financiers et opérationnels.
- Vous animez le pool d'opérateurs culturels permanents de l'Opéra-Théâtre (Centre Lyrique, Orchestre National d'Auvergne, Amis de la Musique) et favorisez la synergie des programmations et assurez un échange constant avec les opérateurs concernés.
- Vous coordonnez les saisons culturelles de chaque équipement. Vous développez leur identité culturelle et contribuez à leur attractivité. Vous concevez et mettez en œuvre la politique d'accueil des publics et coordonnez l'action des équipes concernées en partenariat avec les utilisateurs. Vous participez activement à l'élaboration du plan de communication externe de chaque établissement en étroite collaboration avec le service communication de la Ville.
- Vous assurez des missions de conseil et d'expertise au sein de la Direction de la Culture pour les projets portés par la collectivité en lien avec le spectacle vivant et vous êtes force de proposition concernant les enjeux de diffusion de spectacles à l'échelle du territoire communal. Vous anticipez les évolutions du secteur du spectacle vivant au sein des équipements de spectacle.

2/ Pilotage et gestion RH, administrative, patrimoniale et budgétaire

- Vous coordonnez le fonctionnement administratif du service et vous supervisez les responsables techniques de site et responsables techniques scéniques de chaque équipement en étant garant.e de leurs conditions de travail.
- Vous assurez la préparation, la gestion et l'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement du service et vous programmez de façon transversale les investissements scéniques. Vous développez une dynamique constante de recettes financières.

- En lien étroit avec les responsables techniques de chaque équipement :

- vous veillez à l'entretien et à la maintenance scénique des bâtiments concernés et vous vous assurez du bon déroulement des manifestations et spectacles en veillant notamment au respect des règles de sécurité.
- vous vous assurez de l'adaptation permanente des moyens dans le domaine des technologies et des moyens scéniques ainsi que de tout dispositif améliorant ou garantissant le respect de la réglementation, la sécurité et la sûreté ERP et la coordination avec les partenaires concernés.

■ CONDITIONS DE TRAVAIL

Vous êtes un.e manager.e confirmé.e et vous pouvez prévaloir d'une solide expérience d'encadrement au sein d'équipements de spectacle.

Vous faites preuve d'une expertise dans le domaine du spectacle vivant (création, production, diffusion) dont vous maîtrisez parfaitement les enjeux.

Votre connaissance des métiers de l'équipement technique de spectacles vous permet d'appréhender avec aisance les problématiques des professionnel.le.s et partenaires et d'y répondre avec réactivité et pertinence.

Innovant.e, vous êtes parfaitement au fait des évolutions fonctionnelles et techniques des équipements de spectacle.

Vous maîtrisez les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public et les règles budgétaires et comptables qui s'appliquent aux collectivités territoriales.

Vous êtes reconnu.e pour vos qualités relationnelles et votre aptitude à créer l'adhésion.

■ CONDITIONS DE TRAVAIL

27 jours de congés ordinaires + 4 jours du Maire + jours d'ancienneté - Possibilité de Compte Épargne Temps

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + primes annuelles, PDA, Contrat collectif maintien de salaire, Comités d'activités sociales et culturelles

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : Le Directeur de la Culture, M. BESSE au 06.87.01.75.82 ou le service Recrutement au 06.85.27.23.90

Adressez votre dossier de candidature comportant lettre de motivation + C.V. détaillé + photocopie des diplômes + pour les candidats déjà fonctionnaires : copie du dernier arrêté de situation administrative, pour les grades soumis à concours : copie du courrier de notification de réussite au concours à :

M. le Maire de Clermont-Ferrand - Direction des Ressources Humaines - **UNIQUEMENT EN LIGNE** sur postuler@ville-clermont-ferrand.fr

Date limite de dépôt des candidatures le 27/05/2020



PAYS RHIN-BRISACH COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach, recherche pour son équipement culturel dédié au spectacle vivant Art'Rhena

Un(e) Responsable de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena

Centre culturel franco-allemand - en régie - dont l'ouverture est prévue au 2ème trimestre 2021

La Communauté de Communes Pays Rhin Brisach se situe le long du Rhin, entre les pôles urbains de Colmar, de Freiburg (Allemagne) et de Mulhouse. Son territoire représente aujourd'hui 29 communes pour 32 500 habitants.

Depuis de nombreuses années, elle travaille en partenariat avec plusieurs villes allemandes, dont la commune voisine de Breisach-am-Rhein, dans le cadre d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière, notamment dans le domaine du développement touristique et culturel, ainsi qu'à travers le soutien aux échanges scolaires et au bilinguisme.

Les élus des deux rives souhaitent profiter de la situation exceptionnelle de l'île du Rhin, en interface entre l'Allemagne et la France, pour y développer un concept culturel fort, propre à orienter un aménagement porteur de dynamisme et d'attractivité pour l'ensemble du territoire franco-allemand, soit un bassin de vie de 50 000 habitants. Les enjeux du projet reposent sur la valorisation de l'île du Rhin, lieu de vie transfrontalier remarquable destiné à accueillir la vie binationale en matière culturelle, d'accueil touristique et de développement économique.

Dans un esprit partenarial, la communauté de communes ouvrira en 2021 un centre culturel structurant, dédié à la création et diffusion artistique franco-allemande, comprenant la programmation d'une saison culturelle « hors les murs » de septembre 2020 à juin 2021 dans le cadre de sa préfiguration.

À l'ouverture de l'établissement une saison culturelle comprenant la programmation de concerts, spectacles vivants, danse, cirque, des événements ouverts aux acteurs locaux (associations, entreprises) mais aussi des temps forts orientés vers le dialogue franco-allemand faisant appel à des commissaires artistiques feront vivre ce lieu. Quelques résidences et créations artistiques prendront également place dans Art'Rhena. Une attention particulière sera portée sur les activités de médiation et l'élaboration de stratégies de partages de projets avec les opérateurs artistiques et culturels français et allemands.

L'équipe est composée :

- d'un responsable technique,
- d'une chargée de communication, presse et relations publiques,
- d'une chargée du développement des publics et de la médiation
- d'un appui administratif
- de ressources à mutualiser (à définir)

MISSIONS :

Placé(e) sous l'autorité de la Directrice du pôle Culture, Jeunesse et Sport, et du vice-président en charge de la culture, vous aurez pour mission de :

- Définir les orientations de l'équipement Art'Rhena en matière de développement local, transfrontalier et binational
- Conduire et développer des projets et des partenariats notamment en matière d'éducation artistique et de lien avec les autres

acteurs du développement culturel, touristique, économique, sociaux transfrontaliers.

- Accompagner la préfiguration et décliner la programmation « hors les murs »
- Concevoir la programmation artistique annuelle de l'équipement
- Assurer le pilotage global de l'équipement en lien avec les responsables technique (régie technique et sécurité) et financier
- Supervision administrative et suivi budgétaire
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire
- Rechercher des financements franco-allemands et mécénat
- Développer la communication et la promotion de l'équipement
- Rendre compte de votre activité

PROFIL & COMPÉTENCES :

- Bonne connaissance des enjeux d'une programmation artistique et culturelle en milieu rural
- Bonne maîtrise de la langue française et allemande
- Bonne maîtrise des compétences dans plusieurs domaines : gestion administrative, budgétaire, management, capacité à convaincre et à fédérer, fonctionnement d'une collectivité publique territoriale
- Capacité à gérer la multifonctionnalité d'un équipement (saison artistique et culturelle, événementiel privé et associatif, événements publics, ...)
- Sensibilité entrepreneuriale et sociétale avérée, maîtrise des dispositifs de concertation et d'écoute
- Représenter la collectivité après de ses partenaires institutionnels

Une grande disponibilité et mobilité sont requises pour ce poste. (Permis B – véhiculé)

La connaissance du monde associatif serait un plus.

Contrat de droit français : fonctionnaire ou contractuel de droit public sur emploi permanent

DÉMARCHES À SUIVRE AFIN DE POSTULER

Les CV, lettre de candidature et prétentions salariales sont à adresser par voie électronique, avant le 31 mai 2020 à recrutement@paysrhinbrisach.fr

Le poste est à pourvoir dès que possible et au plus tard en septembre 2020

Renseignements auprès de : Madame Emmanuelle PARANT – Directrice du Pôle Culture Jeunesse et Sport – tél 03.89.72.14.90
Mail : emmanuelle.parant@paysrhinbrisach.fr

■ ■ ■ carré colonnes

Saint-Médard
Blanquefort

CARRÉ-COLONNES, SCÈNE NATIONALE
(MÉTROPOLE BORDELAISE, BUDGET DE 2.85 M€- 25 ETP)

Recrute un(e) Administrateur(trice) en C.D.I

Référent : N+1 la Directrice administrative et financière
Cadre 2, échelon selon expérience, 1582H annualisées selon C.C.N.E.A.C

Sous la responsabilité de la Directrice administrative et financière, vous participez à la bonne gestion budgétaire, financière, administrative, juridique et RH de l'établissement et de ses activités et encadrez directement l'équipe administrative composée d'une comptable principale et d'un attaché d'administration.

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Vous assistez la D.A.F dans l'élaboration, le suivi et l'exécution du budget général et à ce titre, vous êtes chargé(e) de : ■ superviser la comptabilité générale et analytique et d'effectuer les ajustements nécessaires à la bonne exécution du budget de fonctionnement et d'investissement ; ■ veiller à la bonne application des dispositions de comptabilité publique prévues par l'Instruction M4 aux EPIC et assurer le lien direct avec le Trésorier municipal ; ■ contrôler les commandes, devis et facturations et viser l'ensemble des dépenses et recettes (mandats et titres) ; ■ apporter conseil et soutien aux régisseurs d'avance et recettes de l'établissement et assurer le suivi administratif des régies ; ■ préparer les décisions modificatives ainsi que le compte administratif et en vérifier la concordance avec le compte de gestion ; ■ coordonner les opérations de clôture annuelle, de rattachement et d'amortissements ; ■ assurer le suivi de trésorerie.

GESTION FISCALE

■ assurer l'ensemble des déclarations fiscales (TVA trimestrielle, TVS, CICE...); ■ réaliser la liasse fiscale en lien avec l'expert-comptable.

GESTION ADMINISTRATIVE

■ assurer le suivi des contrats et conventions dans le respect des règles du droit ; ■ préparer le conseil d'administration et les projets de délibérations, rédiger et assurer l'application des accords d'entreprise et coordonner les formalités légales liées ; ■ coordonner le dossier assurances et le cas échéant, les marchés publics ; ■ contrôler l'application de procédures administratives internes.

GESTION SOCIALE ET DU PERSONNEL

Vous êtes garant(e) du respect du droit du travail et des obligations conventionnelles et êtes amené(e) dans ce cadre à : ■ participer à la mise en œuvre de la politique RH : rédaction des fiches de poste, gestion des recrutements, suivi de carrière, fins de contrats, suivi budgétaire de la masse salariale, gestion du plan de développement des compétences et des entretiens professionnels, contrôle du temps de travail ; ■ dans le cadre du dialogue social avec le CSE, apporter votre expertise et assurer l'avancée des dossiers ; ■ vérifier les contrats de travail, convention de stages et d'engagements en service civique et rédiger les contrats particuliers ; ■ superviser les opérations de paies et assurer l'ensemble des déclarations sociales (mensuelles, trimestrielles et annuelles).

VEILLE JURIDIQUE

Vous êtes garant(e) des obligations sociales et fiscales de l'établissement, assurez une veille juridique et un suivi des évolutions légales et réglementaires, et initiez les expertises techniques nécessaires.

Par ailleurs, vous êtes amené(e) à participer à l'accueil des publics en soirée et à superviser l'équipe billetterie dans le cadre du Festival Echappée Belle.

Compétences requises :

Solide pratique de la gestion administrative, sociale, juridique, financière et fiscale d'une entreprise culturelle.
Maîtrise du logiciel SPAIETACTACLE indispensable.
Expérience en comptabilité publique appréciée.
Maîtrise du droit du travail et de la C.C.N.E.A.C

CANDIDATURE A TRANSMETTRE au plus tard le 13 mai 2020
PAR MAIL à c.tabel@carrecolonnes.fr pour un poste à pourvoir fin août
Entretiens prévus le 20 mai 2020



Points communs, scène nationale de
Cergy-Pontoise et du Val d'Oise recrute :

Un/e Administrateur/trice de production en CDI

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Points communs - Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, dirigée par Fériel Bakouri, se définit comme un pôle de création et de diffusion du grand ouest francilien rassemblant 2 lieux et 3 salles, avec une programmation pluridisciplinaire (70 spectacles chaque saison).

Le projet artistique, animé par une équipe de 35 personnes, se déploie autour de trois axes fondateurs qui traversent l'ensemble de l'activité de la scène nationale :

- > **Arts et humanités** : comment la culture donne prise sur le monde ?
- > **Nouvelles générations** : réinvestir un imaginaire commun en faisant avec et pour la jeunesse (adolescents et jeunes adultes)
- > **Arts, paysage et urbanisme** : comment s'approprier le territoire ? (Projets en espace public et décentralisation)

Lieu fédérateur des habitants du territoire dans toutes leurs diversités, mais aussi des artistes et des partenaires, Points communs construit sa programmation autour de temps forts.

A l'occasion des **temps forts Génération(s)**, **Week-end en famille et Arts & Humanités**, des temps d'échange, de rencontre, de pratique, de fête sont ainsi inventés avec les artistes et les associations locales pour un **nouveau mode de vie du lieu** au-delà de la représentation. Au cœur du **projet et des saisons de la scène nationale**, les **projets en espace public** et les **projets participatifs** créent également une nouvelle relation avec les habitants et les publics.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de l'administratrice générale et en étroite collaboration avec la directrice pour la mise en place de la Saison N+1, il/elle pilote et supervise la mise en œuvre des activités artistiques en lien avec les services techniques et les services du secrétariat général et en étroite collaboration notamment avec le/la secrétaire général/e adjoint/e et les régisseurs généraux.

Il/elle encadre un responsable de production et un/e attaché/e de production.

Il/elle a pour missions :

• La mise en œuvre des activités artistiques

A ce titre, il/elle :

- est en charge des études de faisabilité budgétaire, technique et du calendrier de la saison N+1. Il/elle est en veille sur l'équilibre de la charge de travail de l'équipe permanente.
- est responsable de l'accompagnement des artistes en résidence et de l'accueil des artistes en diffusion.
- met en place le suivi de l'activité artistique - accueil dans les différents lieux et en décentralisation, projets amateurs, projets dans l'espace public, et des activités liées à la "Vie du lieu" en lien étroit avec le/la secrétaire général/e adjoint/e et les régisseurs généraux.

• Le suivi des aspects financiers et juridiques :

A ce titre, il/elle :

- est responsable du budget artistique (cadrage, évaluation, suivi de l'ensemble de la marge artistique) et de son évolution par la recherche de financements et de partenariats.
- assure une veille et rédige des dossiers de recherche de financements spécifiques aux activités.
- est en charge de la négociation et la contractualisation de l'exploitation des activités de la scène nationale et du suivi des éléments juridiques nécessaires à la réalisation des projets.

• La gestion d'équipe :

Il/elle :

- encadre et anime le service production.
 - impulse les réunions de programmation collective et anime la réunion projets favorisant la coordination des activités et la transversalité sur les enjeux artistiques et culturels du projet de Points communs.
- Plus globalement, il/elle contribue à la réflexion sur le déploiement du projet de la structure.

DESCRIPTION DU PROFIL RECHERCHÉ

Expérience en administration et production dans le secteur du spectacle vivant de plus de 4 ans
 Connaissance du secteur et des dispositifs institutionnels, des réseaux nationaux et internationaux
 Intérêt pour les projets spécifiques et participatifs et la création contemporaine
 Diplôme de l'enseignement supérieur en gestion des institutions culturelles (ou équivalent)
 Grande aisance relationnelle, aptitude au travail en équipe, rigueur de gestion, capacités d'organisation, d'anticipation et de réactivité
 Capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse
 Curiosité
 Maîtrise des outils informatiques et logiciels métiers (TIS, UNIDO)
 Anglais confirmé
 Permis B

Disponibilité soirs et week-end, déplacements fréquents sur le département
 Voiture de service mise à disposition

Date de prise de fonction

Prise de poste idéale en juin 2020 selon disponibilité.

Date limite de candidature

29 mai 2020

Candidature à adresser à l'attention de Fériel Bakouri, directrice à :
 assistante.direction@points-communs.com

Rémunération envisagée

Groupe 4 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles

Lieu

Points communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise - Allée des platanes, 95000 Cergy Grand Centre

Site web de l'entreprise/de l'organisme
 points-communs.com

Structures de création et de diffusion

Direction

THÉÂTRE DE NAMUR (Belgique). Direction générale. (h/f). [« Voir ci-dessous »](#)
ATELIER THÉÂTRE JEAN-VILAR, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Directeur (h/f). Cand. avant le 5/05. Poste à pourvoir le 1/01. candidature@atjv.be

Administration/production/diffusion

CARRÉ-COLONNES, SCÈNE NATIONALE à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort (33). Administrateur (h/f). [« Voir page 9 »](#)
POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Administrateur de production (h/f). [« Voir page 9 »](#)
MAISON DES JONGLAGES, à La Courneuve (93). Chargé de la coordination et des actions artistiques et culturelles (h/f). Cand. avant le 10/05. Entretiens du 24 au 29/05. CDD du 15/06 au 31/12. www.profilculture.com

ASSOCIATION MÉTIS'GWA (Guadeloupe). Responsable administration et développement (h/f). Pour septembre. +590 6 90 46 14 88. metisgwa971@gmail.com
LE PHÉNIX, scène nationale à Valenciennes (59). Responsable de production (h/f). Cand. avant le 15/05. CDI à pourvoir le 24/08. barnaud@lephenix.fr
TRANSE EXPRESS, à Eurres (26). Coordinateur de la Gare à Coulisses (h/f). Cand. avant le 4/05. Entretiens les 13-14/05. Poste à pourvoir le 27/08. www.profilculture.com
LE QUATUOR BÉLA, à Chambéry (73). Administrateur (h/f). Cand. avant le 5/05. Entretiens le 02/06. CDI à pourvoir le 1/07. www.profilculture.com
LA PÉNICHE - ASSOCIATION MOSAÏQUES, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'administration (h/f). Cand. avant le 1/06. CDI. leo@lapeniche.org ; sophie@lapeniche.org
COMPAGNIE DE L'OISEAU-MOUCHE à Roubaix (59). Chargé de production et de diffusion (h/f). contact@oiseau-mouche.org

Communication/relations publiques

LE VOLCAN au Havre (76). Responsable de la communication et de la presse (h/f). Cand. 14/05. CDD à pourvoir du 24/08 au 28/02. recrutement@levolcan.com
THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE. Responsable des relations avec le public (h/f). Cand. 10/05. Entretiens du 18 au 29/05. Pour le 1/06. direction@theatregerardphilippe.com
THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE à Oullins (69). Chargé des relations avec le public (h/f). Cand. avant le 31/05. Poste à pourvoir le 1/09. recrutement@theatrerenaissance.com

Technique

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 15/05. Entretiens le 27/05. Pour juin. direction@points-communs.com
CICT-THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD à Paris. Directeur technique (h/f). Cand. avant le 1/06. candidatures@bouffesdunord.com
SCÈNE NATIONALE CHÂTEAUVALLON-LIBERTÉ (83). Régisseur de scène (h/f). Cand. avant le 15/05. Pour juin. www.chateauvallon.com

Comptabilité

THÉÂTRE DES ÎLETS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE MONTLUÇON (03). Chef comptable, responsable de la paie (h/f). Cand. 5/05. Entretiens les 12, 13/05. À pourvoir le 8/06. Ref. «candidature chef comptable», recrutement@cdntdi.com
THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE. Responsable de Paie (h/f). Cand. 9/05. À pourvoir le 15/06. e.pilaert@t-n-b.fr
POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Chef comptable (h/f). Cand. 5/05. CDI à pourvoir le 1/06. assistante.direction@points-communs.com

Fonction publique territoriale

VILLE DE CLERMONT-FERRAND. Responsable des équipements de spectacle (h/f). [« Voir page 7 »](#)

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
 Tél. 02 40 20 60 21
 emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

CC PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena (h/f). [« Voir page 8 »](#)

THÉÂTRE DU CHEVALET à Noyon (60). Régisseur lumière (h/f). Cand. 22/05. Pour le 1/09. recrutement@paysnoyonnais.fr
EPCC GRAND ANGLE à Voiron (38). Chargé de production et d'administration (h/f). Cand. 12/05. CDD 7 mois à pourvoir le 7/06. julie.broucqsault@paysvoironnais.com

VILLE DE BEAUVAIS (60). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 10/05. Entretiens le 27/05. mbourdin@beauvais.fr
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL à Bayonne (64). Enseignant de formation musicale (h/f) + Enseignant de chant lyrique (h/f) + Accompagnateur Danse aux percussions (h/f) + Enseignant de danse classique (h/f). Cand. 1/06. Postes pour septembre. rh@cmdt-ravel.fr
THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE (94). Directeur de la culture (h/f). www.profilculture.com

VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ (35). Programmateur de la saison culturelle (h/f). Cand. 17/05. À pourvoir le 1/09. Par courrier. www.ville-cesson-sevigne.fr
CLERMONT AUVERGNE

MÉTROPOLE (63). Directeur du conservatoire (CRD) (h/f). Cand. avant le 6/05. Poste à pourvoir le 1/09. www.profilculture.com
VILLE DE MANTES-LA-VILLE (78). Régisseur général de l'espace culturel J. Brel (h/f). MRecrutement@manteslaville.fr

N

**THÉÂTRE DE NAMUR
BELGIQUE**

**RECRUTE
UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE
(H/F)**

pour une entrée en fonction en juin 2021

Annonce complète et procédure de recrutement sur
WWW.THEATREDENAMUR.BE

Clôture des candidatures : le 7 juin 2020 à minuit.

« Créer des foyers pour l'imagination »

Christian Benedetti, directeur du Studio-théâtre d'Alfortville

Profitons de cette situation inédite pour repenser, ré-envisager, proposer, réfléchir. La condition première, incontournable, est que nous « portions politiquement » la question de la culture, de l'art, de la littérature, de la vie intellectuelle, scientifique et tout à la fois. Il est plus qu'urgent d'affirmer les principes du service public de la culture comme fondement de la politique culturelle. En formuler les fondements les principes, les valeurs et, concrètement, les conditions.

Ce doit être le combat politique premier : expliquer que la responsabilité d'une politique publique démocratique est de construire et préserver les « conditions » matérielles, politiques, organisationnelles de l'indépendance de ceux qui s'engagent dans la vie artistique et intellectuelle, sans ingérence dans les démarches intellectuelles et artistiques. La démocratisation doit aller bien au-delà de la simple question de l'accès, elle doit englober dans une relation l'œuvre et le citoyen. Les annonces des mesures pour faire face à cette « crise », de la part de celui qui nous fait office de ministre sont inouïes !

Il ne comprend rien et ne comprendra pas. Mais surtout il ne décide pas ! Et ce n'est pas de sa faute, allez ! Il n'y a pas de pensée ni de politique, donc comment réagir face à ce que l'on ne sait pas ! Ah oui... la création d'un fond pour le théâtre privé et les compagnies peu subventionnées 5 à 7 M€, géré par... l'ASTP, Association pour le Soutien du Théâtre privé, avec un appel à toutes les collectivités pour participer à ce fond !!! C'est inouï... le ministère de la Culture se préoccupe du théâtre privé... Les fameux partenariats Public Privé qui ont amenés les hôpitaux là où ils sont. Et la chose la plus importante pour lui, selon son interview dans *Le Monde*, son grand chantier : « Remettre les artistes au cœur de la politique culturelle ». Nous sommes sauvés ! Nous allons être mis au centre de quelque chose qui n'existe pas... Ça ne va pas nous dépayser, me direz-vous.

Il nous faut poser la question de l'autorité du ministre et du ministère... Autorité du latin « auctoritas », avec le radical « auct », qui vient du verbe « augerer » : faire pousser... faire grandir... augmenter... et c'est ce qui a donné le mot auteur ! L'autorité d'un auteur est donc la puissance de faire accroître la dignité de ceux à qui il s'adresse. Voilà déjà une base de réflexion pour le ministère.

Les conditions de vie des artistes sont une

question entière de la création. Les collectivités territoriales l'ont compris puisqu'elles maintiennent l'entièreté des subventions aux structures et compagnies pour nous permettre de rétribuer les intermittents. Mais quid de demain ? Il y a un véritable travail politique, pédagogique à faire en direction des jeunes générations. Sinon, on ne pourra pas convaincre d'un projet démocratique de société ! Il faut aller au-delà, et expliquer que l'art et la culture sont un droit individuel et collectif.

La plupart des artistes se précarisent tout en ayant de plus en plus le sens de leur responsabilité sociale, on le voit dans les jeunes générations, comme ailleurs. Je reprends complètement les propositions de Samuel Churin, comédien et membre de la coordination des intermittents : Le spectacle vivant va être à l'arrêt pendant plusieurs mois, une année blanche s'annonce. Ce sont d'abord les petits qui vont trinquer, voire disparaître, mais ça va passer inaperçu et ça pourrait même en réjouir certains qui se plaignent du trop grand nombre de compagnies en France. Nous demandons un renouvellement généralisé et une ouverture de droits pour tous ! L'Unedic doit couvrir ce qu'elle doit de toute façon prendre en charge sur la base de l'exercice précédent, c'est-à-dire 122 000 intermittents indemnisés. Moins payer, mais en échange faire ses heures ! On leur a simplement ôté la possibilité de dire non !

Organisons des droits inconditionnels attachés à la personne en matière de revenus. Il s'agit de penser pour les salaires ce qu'Ambroise Croizat a mis en place pour la santé avec la sécurité sociale. Mais pas un revenu universel en dessous du Smic qui se substituera à toutes les autres aides sociales. Depuis des années, la coordination des intermittents et précaires propose un principe simple : Une couverture généralisée sans condition d'accès par l'assurance chômage. Une continuité de revenus pour tous. Des droits inconditionnels liés à la personne et déconnectés de l'emploi. Il nous faut, comme le disait Heiner Müller, créer des foyers pour l'imagination. C'est l'acte le plus politique, le plus dérangeant que l'on puisse imaginer. Mais tout ceci pourrait n'être rien... Les injustices et les inégalités sont trop fortes et la colère justement gronde. Alors la question va devenir encore plus prégnante : QUI VA NOUS DIRE DE NOUS EMBRASSER À NOUVEAU ? !



LUCIEN LUNG

« Réparer le vivant »

Renaud Muselier, président de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Régions de France.

Comme la radio d'un navire victime d'une tempête imprévue, nombre de festivals ont cessé d'émettre et c'est une tragédie. [...] Et maintenant, à l'approche de cet été 2020 qui ne ressemblera à aucun autre, que faut-il faire ? Se réunir, mettre en commun nos intelligences et nos moyens pour réparer le vivant et organiser ensemble le monde d'après. Tout faire pour que les rassemblements humains, qui sont propres en particulier à la vie culturelle, ne deviennent pas un sujet d'inquiétude durable. Trouver comment les technologies numériques peuvent coexister avec des manifestations au présent, peut-être moins denses mais non moins vivantes.

Nous demandons au ministère de la Culture la mise en place sans délai d'un plan de relance généreux et vigoureux, non seulement pour les festivals mais pour l'activité culturelle tout entière »

Décentralisation. Repenser les conditions de production et de diffusion, notamment en rapprochant davantage encore celles et ceux qui créent de celles et ceux qui sont éloignés de la création pour des raisons sociales, économiques ou géographiques. Continuer de faire du développement durable un enjeu majeur pour la culture. Utiliser au mieux les moyens publics et privés qui ne vont pas aller en s'accroissant, mais demeurent indispensables et doivent rester intangibles. Repenser le service public à l'aune d'une décentralisation qui fait chaque jour davantage ses preuves. [...] En Région Sud, nous sommes en action. Un plan d'urgence a été voté qui affecte 35 millions d'euros de crédits à ce secteur essentiel. Depuis 2015, nous avons augmenté puis stabilisé notre budget culture qui représente aujourd'hui 3 % de notre budget global. En Région Sud comme dans toutes les régions de France, nous continuerons, au-delà de l'urgence, à être au plus près du ministère de la Culture à qui nous demandons la mise en place sans délai d'un plan de relance généreux et vigoureux, non seulement pour les festivals mais pour l'activité culturelle tout entière, dans un rapport étroit entre création et transmission. Agissons, reconstruisons, inventons. Nous ne nous accommoderons pas de la fatalité d'un virus pour prôner l'incertitude et l'atentisme qui conduisent au repli sur soi. !



D. R.